

DOSSIER DE PRESSE
KEMENADENN KELAOUÏÑ

Jeudi 15 septembre 2016

CONTACT PRESSE
DAREMPRED KELAOUÏÑ

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KÊR HA TOLPAD-KERIOÙ
CS 26004
29107 QUIMPER/KEMPER
CEDEX

TÉL./PGZ. 02 98 98 89 71
Ou/pe 02.98.98.88.99

cabinet@quimper.bzh

PLUS D'INFOS
www.quimper.bzh



VilledQuimper



@VilledQuimper

Enquête publique PLU-AVAP

Par arrêté en date du 12 septembre 2016, le maire de Quimper a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur les 3 projets suivants :

- La révision du plan d'occupation des sols (POS) et l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Quimper ;
- La révision des zones de protection du patrimoine architectural urbain (ZPPAU) et paysager (ZPPAUP) et la création de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ;
- La modification des périmètres de protection des monuments historiques de la commune de Quimper.

A cet effet, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné comme membres de la commission d'enquête :

- Madame Michelle TANGUY, chargée d'études urbanisme et environnement en qualité de Présidente de la commission d'enquête ;
- Madame Martine VIART, rédacteur territorial en retraite, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête ;
- Monsieur Patrice ROUAT, officier supérieur de la marine nationale en retraite, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête.

En cas d'empêchement de Madame Michelle TANGUY, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par Madame Martine VIART, membre titulaire de la commission d'enquête.

- Monsieur Jacques SOUBIGOU, officier retraité de la gendarmerie, est désigné membre suppléant de la commission d'enquête.

L'enquête s'ouvrira à l'Hôtel de ville de Quimper, 44 place Saint Corentin à Quimper (29000), désigné comme siège de l'enquête, du **vendredi 30 septembre 2016 au vendredi 4 novembre 2016 inclus**.

Pendant cette période, le dossier d'enquête sera consultable aux jours et horaires habituels d'ouverture dans les lieux suivants :

- Mairie centre de Quimper – Service Juridique, Assurances, Gestion du Patrimoine -sise 44 Place Saint-Corentin à Quimper ;
- Mairie annexe de Penhars sise 2, rue de l'Île de Man à Quimper ;
- Mairie annexe d'Ergué-Armel sise 87, avenue Léon Blum à Quimper ;
- Mairie annexe de Kerfeunteun sise 6, allez an Eostiged à Quimper.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur le site internet suivant www.quimper.bzh - Menu «Vivre à Quimper» - Rubrique «Démarches administratives» - Sous-rubrique «Enquêtes publiques».

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra le public aux lieux, dates et heures suivants :

Date	Heure	Lieu
Le 30 septembre 2016	9h à 12h	Mairie centre de Quimper
Le mardi 4 octobre 2016	14h à 17h	Mairie annexe de Kerfeunteun
Le lundi 10 octobre 2016	9h à 12h	Mairie annexe d'Ergué-Armel
Le mercredi 19 octobre 2016	14h à 17h	Mairie annexe de Penhars
Le samedi 22 octobre 2016	9h à 12h	Mairie annexe de Kerfeunteun
Le jeudi 27 octobre 2016	14h à 17h	Mairie annexe d'Ergué-Armel
Le vendredi 4 novembre 2016	9h à 12h	Mairie annexe de Penhars
Le vendredi 4 novembre 2016	14h à 18h	Mairie centre de Quimper

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets pourront être consignées sur les registres d'enquête prévus à cet effet à l'Hôtel de Ville ainsi que dans les mairies annexes d'Ergué-Armel, de Kerfeunteun et de Penhars aux jours et heures d'ouverture habituels.

Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête à l'Hôtel de Ville de Quimper : 44 Place Saint-Corentin - CS 26004 - 29107 Quimper cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.plu@quimper.bzh

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pour une durée d'un an, à l'Hôtel de Ville de Quimper, aux mairies annexes de Kerfeunteun, d'Ergué-Armel, de Penhars ainsi que sur le site internet suivant www.quimper.bzh - Menu «Vivre à Quimper» - Rubrique «Démarches administratives» - Sous-rubrique «Enquêtes publiques».

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet se trouvent dans le rapport de présentation du PLU. Le projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de la ville de Quimper est dispensé d'évaluation environnementale spécifique et est donc intégré à l'évaluation environnementale du PLU.

A l'issue de l'enquête, les projets de plan local d'urbanisme de la commune de Quimper, d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et de modification des périmètres de protection des monuments historiques de la commune de Quimper seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune de Quimper.

Toute personne peut demander des informations auprès de la personne responsable du projet : Service Urbanisme - Madame Quinio - Tél : 02 98 98 41 12 ou consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la Ville : www.quimper.bzh - Rubriques « Services » – « Services en lignes » – « Enquête publique ». Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Ville, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.